



# LAS DUS CHIVAUS DOU BEARN

Centre social La Pépinière

Avenue Schumann

64 000 PAU

<http://les2cvdubearn.fr/>

Méle : [les2cvdubearn@aol.com](mailto:les2cvdubearn@aol.com)

Pour le Courrier : 6 Impasse des Marronniers  
64230 Lescar

Président : Philippe Dérrips 05 59 30 37 33

Vice-président : Eric Fralin -----

Secrétaire : Jean-Luc Lagarde 06 08 75 87 22

Trésorier : Christine Maudos 05 59 82 12 45

## CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ANNEE 2016

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine Assemblée Générale de notre Association qui se tiendra le DIMANCHE 05 février 2017 à 15H00 à la salle communale, 11 rue Egalité 64510 Assat.

L'Ordre du Jour sera le suivant :

- Rapports moral et d'activité de la saison 2016 par le Président,
- Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion et du budget prévisionnel par le Trésorier,
- Fixation du montant des cotisations pour la saison 2017
- Organisation des futures sorties et activités,
- Questions diverses.
- Renouvellement du poste de secrétaire (Les candidature sont ouvertes, merci de vous signaler auprès du Président)

Pour le bon fonctionnement de l'Association, et au vu de l'importance des sujets qui seront traités, votre présence est souhaitable,

Toutefois, en cas d'indisponibilité, le vote par procuration est autorisé.

Aussi, s'il ne vous est pas possible d'assister à l'Assemblée, vous trouverez en seconde pièce ci-dessous, un formulaire de procuration à remettre à un adhérent de votre choix qui pourra vous représenter.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une seconde Assemblée Générale se tiendrait immédiatement, appelée à délibérer sur le même ordre du Jour.

Comptant sur votre présence

Le Président  
Philippe DERRIPS



**LES 2CV du BEARN**

**POUVOIR DE REPRESENTATION A UNE ASSEMBLEE GENERALE**

Je soussigné .....adhérent(e) de l'Association

**LES 2CV du BEARN**, donne par la présente, **POUVOIR** à

M....., membre de l'Association, pour me  
représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du Club, qui se tiendra le dimanche 05 février  
2017, à 15H00, à la salle communale de ASSAT, 11 rue Egalité 64510.

Le présent pouvoir conservera ses effets pour toute autre assemblée appelée à délibérer sur  
le même ordre du jour, à défaut de quorum de la première assemblée.

FAIT à.....le.....

**Bon pour pouvoir** (mention manuscrite)

Signature